PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 JANVIER 2021

L'An Deux Mil Vingt-et-un, le dix-neuf du mois de Janvier à dix-Neuf heures, le Conseil Municipal de MURON, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Salle des Fêtes, sous la présidence de Madame Angélique LEROUGE, Maire

Étaient Présents: Mme LEROUGE Angélique, M. VERRIER Victor, M. DUNCAN Patrick, Mme VILLEMONT Christina, Mme MANGEANT Rachel, M. SALOMON Xavier, M. BOUROUMEAU Christophe, Mme FERRAND Gaëlle, M. BOISSEAU Frédéric, M. DUPRAT Henri, M. BOSDEVEIX David, Mme BARBEAU Marlyse, M. FAYARD Jean-Claude

Absent(s) Excusé(s):

Mme BAUBRY Françoise a donné pouvoir à M. DUNCAN Patrick

Mme AUDEBERT VILLEROY Marine a donné pouvoir à M. VERRIER Victor

Absent(s): /

Secrétaire de Séance : Mme MANGEANT Rachel,

Date de convocation : 12 Janvier 2021

Ordre du Jour : Autorisation d'engager, liquider, mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget 2021, Questions diverses.

Madame le Maire déclare l'ouverture de séance à 19h01. Elle demande si quelqu'un à des remarques sur le compte-rendu du conseil municipal du 15 Décembre dernier : AUCUNE. Chacun procède à la signature du registre.

- Arrivée de M. SALOMON Xavier, conseiller, à 19h02.
- > Arrivée de Mme FERRAND Gaëlle, conseillère, à 19h02.

1) <u>AUTORISATION D'ENGAGER LIQUIDER MANDATER LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET 2021</u>

Le conseil,

Après avoir entendu le rapport de Mme le Maire,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L 1612-1,

Vu l'article L 232-1 du code des juridictions financières,

Considérant qu'il convient d'autoriser le maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits d'ouverts au budget de l'exercice précédent jusqu'à l'adoption du budget primitif 2021.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité

➤ AUTORISE le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement de 2021 avant le vote du budget 2021 dans la limite des crédits et représentant 25% maximum des crédits ouverts au budget de l'exercice 2020 non compris les crédits afférents au remboursement de la dette. La somme de 1 357.90 € sera donc imputée à l'article 204132 Département Bâtiment et installations pour effectuer le paiement des travaux au Collège Hélène de Fonsèque.

Affectation et montant des crédits pouvant être engagés et mandatés Avant le vote du budget primitif 2021

Chapitre – Libellé nature		Crédits ouverts en 2020 (BP+RC)	Montant autorisé avant le vote du BP
204 - SUBVENTION D'EQUIPEMENTS VERSEES		37 000.00 €	9 250.00 €
7	TOTAL	37 000.00 €	9 250.00 €

Questions diverses:

- Madame le Maire évoque le devis reçu de la société FROID CLIMATISATION pour le remplacement complet de la climatisation de la Maison Médicale pour un montant total de 5180.04 €. Monsieur BOISSEAU, conseiller, demande l'année de mise en service du matériel, Mme le Maire lui répond environ 11 ans. Une seconde société a été contactée, la société SANSON, afin d'obtenir un devis comparatif. Un rendez-vous est prévu le 29 janvier prochain en mairie avec le représentant de la société afin de faire une lecture du devis de réparation et de remplacement du matériel. Madame le Maire demande si un élu souhaite être présent avec elle ? Monsieur FAYARD se positionne immédiatement. Monsieur BOSDEVEIX, conseiller, demande la situation géographique de cette nouvelle société afin de connaître son délai d'intervention en cas d'urgence ou bien même de disponibilité de réparation. Madame le Maire lui répond que la société est située sur AYTRE.
- Au sujet de l'abattage du pin situé dans le petit parc à côté de la Mairie, Mme le Maire évoque les deux devis reçus :
 - La société TECHNI VERT pour un montant de 1 380.00 €
 - La société CHEMIN VERT pour un montant de 1 138.80 €

Monsieur DUPRAT, conseiller, souhaite faire savoir que la société TECHNI VERT est une société reconnue dans son domaine pour son savoir-faire et son expérience. Madame le Maire profite de cette intervention pour faire savoir que la société TECHNI VERT semble plus appropriée pour les travaux demandés. Monsieur FAYARD, conseiller, doute sur l'expérience et l'assurance de la société CHEMIN VERT. Madame le Maire soumet au vote le choix de la société à sélectionner :

- 14 « POUR »: Mme LEROUGE Angélique, M. VERRIER Victor, Mme VILLEMONT Christina, Mme MANGEANT Rachel, M. SALOMON Xavier, M. BOUROUMEAU Christophe, Mme FERRAND Gaëlle, M. BOISSEAU Frédéric, M. DUPRAT Henri, M. BOSDEVEIX David, Mme BARBEAU Marlyse, M. FAYARD Jean-Claude, Mme BAUBRY Françoise, Mme AUDEBERT VILLEROY Marine (POUVOIR)
- 1 « ABSTENTION » M. DUNCAN Patrick.

Monsieur DUNCAN Patrick, 3^{ème} adjoint, demande la parole et souhaite savoir si Mme le Maire a pris connaissance du devis concernant l'arbre dangereux situé sur l'Île d'Albe et quand l'intervention est-elle prévue ? Mme le Maire lui répond que le nécessaire sera fait à ce sujet dans les prochaines semaines.

- A partir de janvier 2022 la commune sera dans l'obligation de détenir deux défibrillateurs, chaque administré doit pouvoir y accéder en moins de 5 minutes. Madame le Maire évoque une commande groupée via la Communauté d'Agglomération Rochefort Océan, ce qui rendrait le coût d'achat moins élevé 1 313 € H.T au lieu de 1 850 € H.T.
- Concernant les soucis évoqués sur la porte automatique de la Boulangerie, Mme le Maire signale qu'une expertise a eu lieu et que le rapport de l'expert évoque une prise en charge totale pour le boulanger.
- Madame le Maire évoque la mise en vente du garage situé impasse Marie-Louise. Maître BONNET COIRIER a reçu deux propositions d'achat. Le choix se tourne sur l'offre la plus élevée. La commune lance les démarches administratives auprès de Me BONNET COIRIER.
- Pour un faire un point sur les véhicules de la commune le remplacement des pneus arrière du camion benne est en cours pour un montant de 600.54 €. La mise en état du mini-bus blanc en vue du contrôle technique est prévue pour un montant de 576.24 €.
- Au sujet de l'impression du bulletin communal « le Muronnais » un devis a été fait afin de mettre en concurrence les prestataires. Monsieur VERRIER, 1^{er} adjoint, signale que le devis fourni prend en compte l'impression du bulletin communal ainsi que l'édition de la « gazette » (nouvelle édition supplémentaire) avec format numérique. Concernant le numérique, M. VERRIER, reçoit la société

SOLURIS mardi 26 janvier en mairie pour la lecture du devis du nouveau site Web et demande si un élu souhaite l'accompagner au rendez-vous ? personne ne se positionne.

- Pour la mise en conformité des extincteurs sur les bâtiments communaux, Mme le Maire a reçu un devis d'un montant de 716.23 € de la société EMIS mais aucun détail du devis n'est fourni. Madame le Maire a relancé la société pour comprendre l'ensemble du devis avant toute prise de décision. L'agence postale ne détient pas d'extincteur conforme et souhaite y remédier rapidement.
- Madame le Maire informe les élus que la commune a été sélectionnée par le service culturel de la C.A.R.O pour recevoir une manifestation d'été plus précisément la mise en place d'un concert ELECTRO POP. Madame MANGEANT en charge du dossier donnera des informations complémentaires en temps voulu et surtout en fonction de l'évolution de la crise sanitaire.
- Monsieur DUNCAN, 3ème adjoint, souhaiterait obtenir plus d'informations sur la mise en place des réunions au sein de la commune en fonction du couvre-feu. Madame le Maire signale que la commission « Fêtes sport et cérémonie » aura lieu le samedi 30 janvier et la commission « Information communication » aura lieu également un samedi mais le 6 février prochain. Mme le Maire signale que toutes les réunions auront lieu de préférence le samedi tant que le couvre-feu sera instauré à 18h00.
- Madame BARBEAU, conseillère, demande la parole et souhaite savoir où en sont les travaux du local foot ? Mme le Maire lui signale que les agents communaux ont pour objectif de continuer les travaux en cours lorsque le temps est pluvieux. Madame le Maire leur a fourni un planning et la demande d'une mise à jour du listing du matériel détenu par la commune. Par beau temps, les agents travaillent de préférence en extérieur. Mme BARBEAU signale qu'elle a croisé un agent communal dans un véhicule électrique et qu'elle lui a demandé de bien vouloir ramasser le masque chirurgical qui été sur le trottoir depuis plusieurs jours. L'agent lui a répondu qu'il allait le faire mais le lendemain le masque était toujours au même endroit, c'est Mme BARBEAU ellemême qui a dû l'enlever. Mme le Maire en prend note.
- Monsieur DUPRAT, conseiller, attend toujours la mise en place du distributeur de ramasse crotte pour la rue de la Laiterie. Toujours concernant la rue de la Laiterie des véhicules se stationnent sous le panneau interdiction de stationner. Pour finir M. DUPRAT questionne Mme le Maire sur la construction en cours à la Moulinière, est-ce une caravane ? une roulotte ? Mme le Maire va se renseigner sur le sujet.
- Madame BARBEAU, conseillère, demande s'il est prévu de faire un nettoyage des trottoirs car il y a de plus en plus de mousse qui apparait et rend le sol glissant. Monsieur FAYARD, conseiller, propose à Mme le Maire de se renseigner auprès des services techniques de La Rochelle car il les a vu récemment propulser un produit sur le sol de la ville. Il en profite pour demander à Mme le Maire plus d'explications sur la formation auprès de l'AMF car selon lui il ne peut pas s'inscrire à ce genre de formation (ne correspond pas à son profil de conseiller et représentant au S.D.E.E.R).
- Monsieur SALOMON, conseiller, demande à Mme le Maire la possibilité de visiter les bâtiments communaux par le biais de la commission bâtiment afin de pouvoir visualiser tous les bâtiments lorsqu'îls sont évoqués en séance. Mme le Maire répond favorablement mais avec une réserve sur les logements d'habitation car avec les mesures sanitaires l'ensemble des membres de la commission ne peuvent intervenir en même temps dans un même lieu.
- Clôture du débat à 19h49.